

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} DÉCEMBRE 2017 - N°368

U2P
union
des entreprises
de proximité

L'édito du Président	1
Apprentissage	2
CPRIA	2
Défi numérique	3
Droit à l'erreur	3
En bref - L'agenda	4

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Formation professionnelle : une réforme indispensable à mener avec discernement

Cinq thèmes sont au cœur de la grande réforme de la formation professionnelle souhaitée par le Gouvernement, qui y voit trois enjeux majeurs : d'abord, par l'investissement dans la formation et les compétences, « hisser la France au sommet de la chaîne de valeur mondiale », ensuite, donner à chacun les moyens et la liberté de bâtir son parcours professionnel et, enfin, protéger ceux que l'évolution rapide des compétences fragilise et ainsi résorber le chômage de masse. Je souscris d'autant plus pleinement à ces objectifs que les entreprises de proximité sont dépositaires d'un savoir-faire d'excellence qui nous distingue internationalement, que l'esprit d'entreprise est précisément ce qui irrigue l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales

et, enfin, que le premier capital de nos entreprises repose justement sur les compétences qu'acquiert leurs acteurs par la formation initiale et continue. C'est pourquoi cette réforme ne doit pas se faire sans discernement mais en donnant leur juste place aux 2,3 millions d'entreprises de proximité que représente l'U2P.

Premier thème évoqué : « créer une liberté professionnelle pour les salariés par un compte personnel de formation (CPF) facile d'accès. » L'U2P est favorable à ce que le CPF devienne l'unique droit personnel à la main des individus, ce qui impliquerait la disparition du congé individuel de formation.

Si l'U2P comprend la nécessité d'engager un « effort sans précédent de formation des demandeurs d'emploi », second thème annoncé, elle demande que ces formations répondent aux besoins réels en compétences des entreprises de proximité et que cela ne se fasse pas au détriment de la formation des salariés.

Point positif, le Gouvernement partage la volonté de l'U2P de développer l'accès des salariés des TPE et PME à la formation dans le troisième thème abordé : « Favoriser l'investissement des entreprises dans les compétences des salariés. » Dans cette perspective, il est indispensable de préserver et

d'amplifier la mutualisation des fonds de la formation au bénéfice des salariés des plus petites entreprises.

Nous serons très vigilants sur le quatrième axe des discussions : l'alternance. Je pense que la priorité doit être donnée à une révision des circuits et de l'affectation de la taxe d'apprentissage. Si l'orientation retenue consiste à en confier la gestion aux OPCA, une péroréation doit permettre aux Conseils régionaux de continuer à assurer le financement du fonctionnement et de l'investissement des CFA qui forment les apprentis des plus petites entreprises. Nous nous opposerons par ailleurs à la fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Il faut réaffirmer leurs différences, l'un relevant de la formation initiale et l'autre de la formation continue.

Cinquième et dernier thème, une meilleure régulation du système et un meilleur accompagnement des actifs font là aussi partie des demandes de longue date de l'U2P, en particulier le renforcement du contrôle et de la qualité de l'offre de formation.

L'U2P entend ainsi pleinement s'impliquer dans ces discussions cruciales pour l'activité et la croissance des entreprises artisanales, commerciales et libérales. ■

Alain Griset

31,6 milliards d'euros ont été alloués à la formation professionnelle en France en 2014, dont 45,3 % aux entreprises, 14,3 % aux régions et 17,3 % à la fonction publique.



CONCERTATION

Les discussions sur l'apprentissage ont débuté

Du 16 novembre au 18 janvier 2018, quatre réunions de quatre groupes de travail ont été programmées autour des thèmes suivants : le parcours de l'apprenti, les entreprises et l'apprentissage, la gouvernance et le financement, l'offre de formation et la certification.

L'U2P a commencé à formuler ses priorités et propositions sur chacun de ces thèmes et s'impliquera dans toutes les discussions.



Parcours de l'apprenti

- Une « période de positionnement » est indispensable pour éviter les ruptures anticipées et permettre aux apprentis d'effectuer une mise à niveau de leurs connaissances ou du savoir-être en entreprise, mais aussi d'affiner leur projet.
- Un « fond de concours » doit être créé pour éviter que les conséquences financières d'une rupture pèsent sur l'employeur, tout en évitant qu'un jeune soit brutalement privé de revenus et en lui donnant l'opportunité de réorienter rapidement son cursus.
- Le système de dérogation en vigueur pour les travaux dits dangereux doit être élargi, notamment à la question des horaires dans les métiers de bouche ou de l'hôtellerie-restauration, sachant par exemple que le travail d'un boulanger débute généralement à 4 ou 5 heures du matin.
- La médecine de ville doit être rendue compétente lors de l'embauche d'un apprenti et non celle du travail, source d'une charge financière importante tout au long de l'exécution du contrat.

Entreprises et apprentissage

- Il faut déconnecter âge et rémunération des apprentis : c'est un frein ma-

jeur à l'embauche de candidats de 21 ans ou plus, de surcroît en première année de formation. Il faut également encourager l'embauche en CDI des apprentis à l'issue de leur cursus de formation par une exonération dégressive de charges sur 5 ans.

- Le maître d'apprentissage est la clé de voûte du dispositif : sa fonction doit être valorisée, par exemple via l'octroi de points de retraite complémentaires.

Gouvernance et financement

- Il faut répartir différemment les ressources liées à la taxe d'apprentissage pour que les entreprises et les branches en gèrent les fonds au plus près de leurs besoins réels.
- Les OPCA ne doivent pas gérer entièrement la taxe d'apprentissage. Une péréquation de cette taxe doit revenir aux Conseils régionaux, notamment pour le financement du fonctionnement et de l'investissement des CFA multi-branches et interprofessionnels.

Offre de formation et certification

- Les branches professionnelles doivent être décisionnaires sur les référentiels professionnels des diplômes.
- Elles doivent également avoir la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture de sections d'apprentissage. ■

ÉVÉNEMENT

Nouvelle étape pour le dialogue social dans l'artisanat

À l'occasion de la 6^{ème} réunion nationale des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA), plus de 150 représentants issus des organisations concernées (U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) étaient réunis autour de trois thèmes fondamentaux : activités sociales, culturelles et sportives, promotion des métiers et emploi

des jeunes et, enfin, prévention des conflits. Ce moment d'intenses échanges a permis aux participants de partager bonnes pratiques et expériences, de faire part des difficultés rencontrées et d'imaginer des solutions innovantes, dans la continuité des actions des CPRIA, pour développer le dialogue social dans l'artisanat. Cette édition a notamment mis en lumière le rôle dévolu aux CPRIA dans la prévention des conflits, la nécessité de mutualiser et d'harmoniser les ressources et les partenaires dans les actions sociales, culturelles et sportives pour en faire bénéficier le plus grand nombre, ainsi que l'importance de l'ap-

prentissage pour promouvoir les métiers et sensibiliser les jeunes dans un contexte où les compétences se raréfient sur le marché du travail. ■



Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

DÉFI NUMÉRIQUE

Accompagner les entreprises de proximité dans leur transition

Le président de l'U2P a rencontré en novembre le secrétaire d'État chargé du numérique, Mounir Mahjoubi, pour évoquer le défi de la transformation numérique des entreprises de proximité. Qu'il s'agisse de réduire leurs coûts, de simplifier leurs démarches administratives quotidiennes, d'attirer et de fidéliser davantage de clients ou d'améliorer et de diversifier leur offre, le numérique recèle d'innombrables opportunités que l'U2P entend les aider à saisir. Cela passe en premier lieu par l'information et la promotion de ces outils auprès des artisans, commer-

cants et professionnels libéraux. Un effort qui doit notamment permettre aux moins aguerris de se hisser au niveau des exigences réglementaires et de sécurité numérique. Plusieurs mesures doivent accompagner ce mouvement qui reste encore hors de portée pour de trop nombreuses entreprises de proximité, notamment via des avantages fiscaux accordés aux entreprises engagées dans la transformation numérique :

- Exonérer de charges sociales et fiscales les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise, en incluant l'investissement

immatériel ;

- Rendre possible la constitution d'une provision pour investissement, y compris immatériel, sur 5 ans.

Outre ces aspects propres aux entreprises de proximité, il est crucial d'accélérer la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit et de clarifier sans état d'âme la situation de certaines plateformes numériques qui abritent trop souvent une économie mal encadrée, à la fois source de concurrence déloyale, d'échappatoires fiscales et de risques accrus pour les consommateurs. ■

LE MOT D'ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE L'U2P

« Les entreprises de proximité, fidèles à leur ADN entrepreneurial et innovant, se sont mobilisées pour s'emparer des atouts de la transition numérique mais le soutien des pouvoirs publics reste indispensable pour assurer aux 2,3 millions d'entreprises artisanales, commerciales et libérales une concurrence loyale et équitable. Gisement d'opportunités, le numérique doit être un outil au service de la vitalité économique des entreprises de proximité et des territoires. »

72%

En 2016, 3 apprentis sur 4* ayant préparé un diplôme de formation aux métiers de l'artisanat de niveau IV (bac, brevet professionnel ou de technicien) étaient en emploi 7 mois après leur formation, contre 44 % des jeunes formés par la voie scolaire. *Institut Supérieur des Métiers

DROIT À L'ERREUR

L'U2P appelle à une véritable révolution administrative

Si le projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », présenté le 27 novembre en Conseil des ministres, apporte des évolutions positives pour les entreprises comme pour les particuliers, il ne suffira pas, en l'état, à entraîner la révolution administrative dont le pays a besoin. Aujourd'hui l'action de l'administration est guidée par un triptyque infernal : réglementer, contrôler, sanctionner. Soumis à de multiples normes et contraintes, les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce et des pro-

fessions libérales, peuvent être « poussés à la faute » en toute bonne foi. Il appartient à l'État de supprimer toutes ces épées de Damoclès qui pèsent sur les entreprises et qui les maintiennent dans l'incertitude, avec pour conséquence de retarder les décisions d'investissement et d'embauche.

Pour cela trois priorités doivent être

données à l'administration dans ses relations avec les entreprises : écouter, conseiller, accompagner.

Le Président de l'U2P, Alain Griset, a déclaré : « *Ce que nous attendons, c'est un changement radical, une déclaration de confiance aux entreprises et des mesures qui puissent être comprises et mises en œuvre par les plus petites entreprises.* » ■



AGENDA

1^{er} décembre

25^{ème} congrès national de l'UNAPL, membre de l'U2P, qui fêtera ses 40 ans.

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et le directeur de cabinet de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

5 décembre

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et le directeur de cabinet de Gerald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

6 décembre

Réunion du bureau de l'U2P.

Participation d'Alain Griset, président de l'U2P, au lancement de la concertation sur la réforme de l'intéressement et de la participation en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

7 décembre

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée.

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Philippe Louis, président de la CFTC.

BRÈVES

L'équipe de France des métiers récompensée.

Soutien de la première heure de la *Worldskills Competition* et membre fondateur du Comité Français des Olympiades des Métiers, l'U2P se félicite du palmarès brillant obtenu par les jeunes Français, à Abu Dhabi, pour la 44^{ème} édition du concours. Avec 27 médailles – 5 d'or, 3 d'argent, 4 de bronze et 15 d'excellence – la France occupe la septième place sur 62 pays en compétition et remporte trois médailles de plus qu'en 2015. L'U2P est d'ores et déjà mobilisée pour la 45^{ème} *Worldskills Competition* qu'accueillera la Russie en 2019.

Près de 100 jeunes ambassadeurs soutiennent la candidature de la France.

Venus de 70 pays différents, ils sont venus à Paris afin de devenir officiellement ambassadeurs de la candidature de la France à l'Exposition Universelle de 2025. Au même titre que les Jeux Olympiques 2024, l'U2P soutient la candidature de la France. L'Exposition Universelle offrirait une vitrine privilégiée à la qualité des produits et des services des entreprises de proximité.

La formation à l'agenda. Dès le 17 novembre, une fois le document d'orientation du gouvernement entre leurs mains, les partenaires sociaux se sont réunis pour engager la négociation : elle sera au cœur de dix à onze réunions, tous les vendredis hors période des fêtes, à compter du 24 novembre 2017 et jusqu'au 16 février 2018. Cinq thèmes seront abordés : les droits et l'accompagnement des salariés, l'alternance, les certifications et la qualité, la gestion des parcours professionnels et, pour finir, la gouvernance et le financement de la formation. Joël Mauvigney, vice-pré-

sident, est le chef de file de l'U2P dans cette négociation.

Travail détaché. En 2016, pour la deuxième année consécutive, le nombre de salariés détachés a bondi de près de 25 % en France. L'importance des sanctions appliquées en 2016 pour des infractions relatives à ce dispositif en dit long sur les effets pervers qu'il entraîne : près de 2,4 millions d'euros d'amendes, plusieurs arrêtés préfectoraux de fermeture d'établissement ou d'arrêt d'activité ainsi que de nombreuses suspensions de prestation de service. La CAPEB, organisation représentative de l'artisanat du bâtiment, continue de dénoncer avec le soutien de l'U2P les graves iniquités de ce système dont les premières victimes sont les artisans et les premiers bénéficiaires les gros groupes. Principalement utilisés dans le secteur du travail temporaire et du BTP, les travailleurs détachés en France viennent majoritairement d'Espagne ou du Portugal.

Mobilisés pour protéger l'identité des artisans.

Dans les Hauts-de-France, des artisans et représentants de l'U2P se sont rassemblés pour protester contre l'utilisation abusive du terme « artisan » par certaines enseignes de la grande distribution. La loi encadre en effet strictement la qualité d'artisan, qui se trouve exploitée par les distributeurs pour son image positive auprès du grand public, hors de tout cadre légal, au détriment des consommateurs et en dévalorisant le savoir-faire des artisans. Soutenue par l'U2P, la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) a dénoncé cette usurpation dans une lettre ouverte à Bruno Le Maire, l'appelant à agir en faveur du consommateur et du respect de la réglementation. ■